



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

Éducation

Edition novembre 2021

Programme PAUSE

Depuis 2017, le programme PAUSE soutient les scientifiques en exil afin qu'ils puissent poursuivre leurs travaux.

Par le biais de financements incitatifs, PAUSE permet l'accueil de scientifiques et d'artistes en exil dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France.

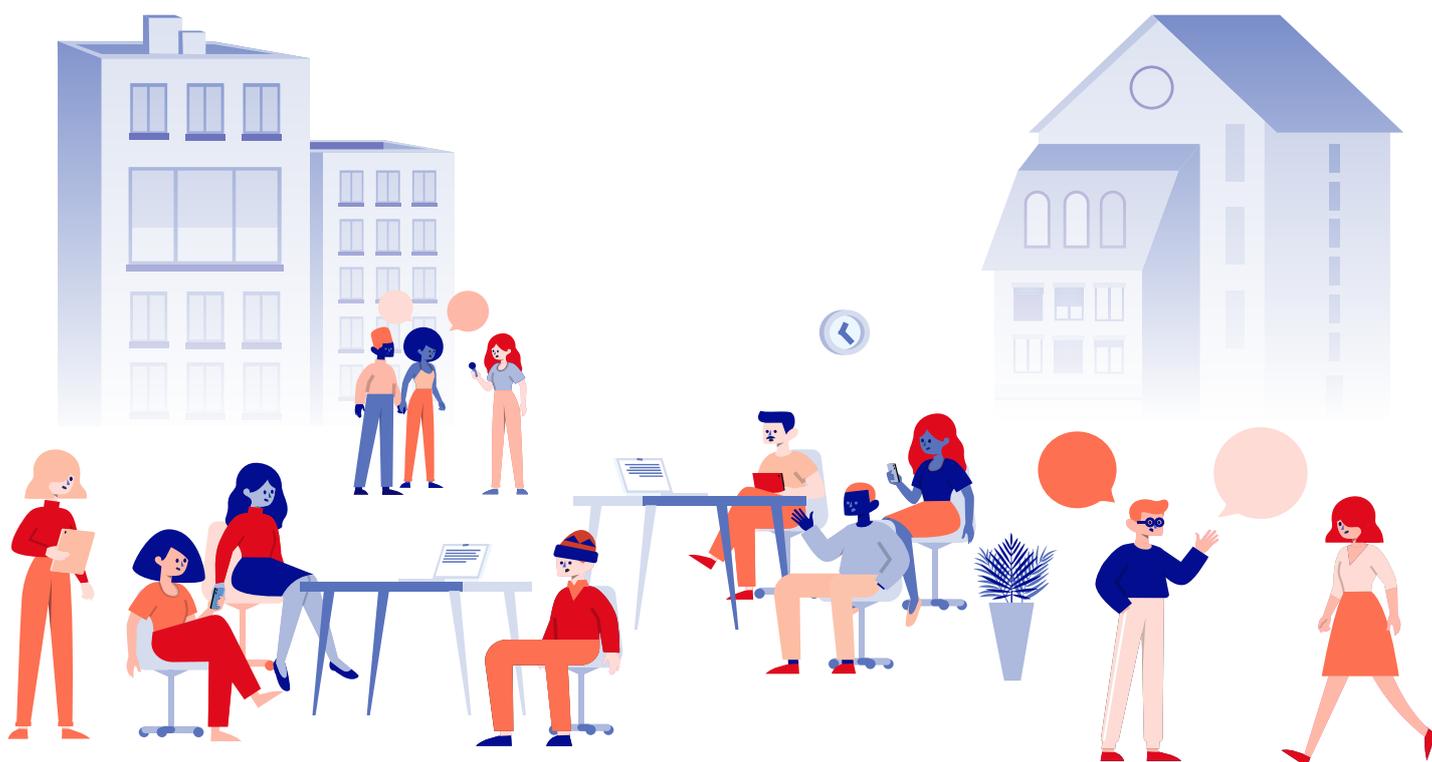
PAUSE assiste également les chercheurs et artistes dans leurs démarches et accompagne leur insertion professionnelle.

- **276 lauréats** en 4 ans
- **100 établissements** mobilisés
- **45% de femmes**

DU «passerelles»

Ces diplômes universitaires ont pour objectif de faciliter l'insertion académique des personnes en exil. Ils proposent, gratuitement, des cours de français langue étrangère, des ateliers d'orientation et d'insertion professionnelle et des ateliers de pratique culturelle et sportive.

- Proposés dans **33 universités** en France
- Plus de **7000 étudiants** en exil accueillis en 5 ans
- **3 000 bourses** sur critères sociaux octroyées à des étudiants bénéficiaires d'une protection internationale en 2021/22



Centre ENIC-NARIC France

Rattaché à France Éducation international, le centre ENIC-NARIC France délivre des attestations de comparabilité visant à favoriser la mobilité internationale, notamment des bénéficiaires d'une protection internationale. Le centre étudie gratuitement et prioritairement les demandes d'attestation des réfugiés. Il observe la plus grande souplesse dans le cas des dossiers incomplets.

- **38 411 demandes** émanant de 195 pays pour l'année 2020
- Réponse du centre dans un **délai maximal de 4 mois**
- Depuis le 1er avril 2020, l'attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC France peut, sous certaines conditions et pour une liste donnée de pays, être utilisée dans le cadre d'une demande de naturalisation

En cas d'absence totale des documents académiques requis, les exilés sont orientés vers le Passeport européen de qualifications des réfugiés (EQPR).

Le passeport européen des qualifications des réfugiés

Le Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés (EQPR) fournit une évaluation des qualifications académiques des exilés. Il s'agit d'une forme d'évaluation particulière destinée aux exilés qui ne sont pas en mesure de justifier leurs qualifications sur la base de documents. L'EQPR vise à améliorer leur intégration sur le marché du travail et à favoriser leur poursuite d'études supérieures.

- **12 pays impliqués**
- **594** passeport européen des qualifications délivrés depuis le lancement du projet en 2017
- Un taux de **succès de 83%**

